

Règlements Sportifs

Handball

Sport Adapté



Règlements saison 2014 / 2017

Règlements Sportifs Handball Sport Adapté

Sommaire

Préambule

Conditions Générales

- A. Origine du Handball
- B. Caractéristiques du Handball
- C. Handball et Sport Adapté

1

Article 1 : Classification dans les Divisions

- A. Remarques
- B. Critères de classification
- C. Evaluation des capacités individuelles

5

Article 2 : Epreuves officielles

- A. Championnat de France
- B. Sport Adapté jeunes
- C. Rencontres internationales
- D. Engagement aux Epreuves Officielles

7

Article 3 : Tenue Sportive

7

Article 4 : Encadrement des rencontres

- A. Arbitrage
- B. Table de marque
- C. Commission technique

7

Article 5 : Règlement compétitif Divisions I, II, III.

- A. Composition des équipes
- B. Catégories
- C. Réclamations
- D. Fautes antisportives en situation de tir.
- E. Fautes et sanctions.
- F. Temps de jeu (nombre de temps morts)
- G. Règlement arbitrage
- H. Recommandations aux arbitres
- I. Recommandations aux entraîneurs
- J. Matériel

8

Annexes

- A. Feuille de match
- B. Le terrain et le but

Préambule

Ce règlement mentionne les aménagements spécifiques au Sport Adapté par rapport au règlement officiel édité par la Fédération Française de handball.

Conditions générales

A. Origine du handball

Le **Handball** est un sport collectif d'origine Allemande qui compte plus de 19 millions de pratiquants dans le monde. Il est inscrit au programme des Jeux Olympiques d'été depuis 1936 et est réapparu, après interruption, aux J.O. de Munich en 1972.

Le Handball est un sport collectif qui oppose deux équipes de 7 joueurs.

Son nom vient de l'allemand HAND (la main) et BALL (la balle) d'où la prononciation phonétique « ädbal ». Ce sport se pratique en effet avec un ballon qui ne peut être joué qu'avec les mains.

Les origines les plus lointaines de ce jeu remonteraient à **1898**, avec l'apparition au Danemark du « haandbold », un jeu qui se pratiquait sur un petit terrain.

Dans les années 1900, un Irlandais du nom de Casey introduisit aux États-Unis un jeu semblable au hand actuel: ce sport suscita un tel engouement qu'une compétition fut organisée à Los Angeles en **1919**.

Néanmoins, on attribue l'invention de ce sport à l'Allemand **Carl Schellenz**, qui était professeur de l'École Normale Germanique d'Éducation Physique de Leipzig.

Il a créé le Handball à onze en **1919**, en s'inspirant du jeu féminin de « Torball » (balle au but).

Le Hand, qui était alors joué en plein air par équipes de onze, est apparu comme sport de démonstration aux J.O. d'Amsterdam en **1928**. C'est à cette occasion que fut fondée la Fédération Internationale de Handball Amateur (F.I.H.A.).

En **1936**, alors que la F.I.H.A compte déjà 23 pays affiliés, ce sport entre au programme des Jeux Olympiques de Berlin. Six nations participent à la compétition : Allemagne, Autriche, Suisse, Hongrie, Roumanie et États-Unis.

Deux ans plus tard, l'Allemagne organise les premiers Championnats du Monde à Onze et à Sept et remporte les deux titres.

Après la seconde guerre mondiale, le handball disparaît du programme des Jeux Olympiques d'été : il faudra attendre les Jeux de Munich en 1972, pour que le hand à sept soit inscrit au programme des J.O. pour les hommes. La même épreuve apparaîtra pour les femmes aux Jeux de Montréal, en **1976**.

En **1946**, huit fédérations nationales fondent à Copenhague l'actuelle Fédération Internationale de Handball (I.H.F.).

En 1954, le jeu à sept fait son entrée en compétition officielle et détrône rapidement le jeu à onze. Ce dernier disparaît définitivement de la scène internationale en 1966.

Parallèlement, ce sport initialement pratiqué en extérieur s'installe dans des gymnases.

B. Caractéristiques du Handball

Le handball se pratique avec un ballon mesurant de 58 à 60 cm de circonférence et pesant entre 425 et 475 grammes pour les hommes. Les femmes utilisent quant à elles un ballon de 54 à 56 cm de circonférence pesant entre 325 et 400 grammes.

Chaque équipe se compose de sept joueurs: un gardien de but et six joueurs de champ répartis classiquement en deux ailiers, deux arrières, un demi-centre et un pivot. Le nombre de remplacements est illimité.

L'aire de jeu est un rectangle de 40 mètres de long sur 20 mètres de large comprenant une surface de jeu et deux surfaces de but (situées devant chaque but).

La surface de but est délimitée par une ligne appelée «ligne des 6 mètres».

L'aire de jeu présente également:

- une ligne de jet franc ou « ligne des 9 mètres»: ligne discontinue, tracée à 3 mètres de la ligne de surface de but.

-une «ligne des 7 mètres»: ligne de 1 mètre de long placée directement devant le but; elle est parallèle à la ligne de but et en est séparée de 7 mètres.

-une ligne de limitation pour le gardien de but ou « ligne des 4 mètres ».

Le but du jeu consiste à **marquer dans le but du camp adverse**, en lançant le ballon à la force du bras, de l'extérieur de la surface de but (située à 6 mètres du but).

Un attaquant peut toutefois sauter au-dessus de cette surface, à condition d'avoir effectué son tir avant de retomber.

Chaque but rapporte un point. A la fin du temps règlementaire, l'équipe qui a le plus de points remporte le match.

Les joueurs de champ ne peuvent jouer le ballon qu'avec les mains: tout ballon touchant une partie du corps inférieure aux genoux est considéré comme faute.

Seul le gardien peut détourner le ballon du pied (sauf à l'extérieur de sa zone, ou il est considéré comme un joueur de champ).

Il est interdit à un de ses équipiers de lui passer la balle lorsqu'il se trouve dans sa zone, sous peine de jet franc pour l'adversaire.

Les joueurs peuvent dribbler avec le ballon et faire au maximum trois pas avec le ballon en main.

C. Handball et Sport Adapté

La pratique du Handball a été adaptée pour une population ayant des troubles psychiques, et /ou, en situation de handicap mental.

La pratique du handball sport adapté peut être proposée au sein d'associations sportives d'Établissement spécialisés comme : IME, ITEP, CLIS, ULIS, Foyer Occupationnel, Foyer d'hébergement, SAVS, etc....mais aussi toutes autres associations sportives du sport adapté.

De plus, cette pratique peut être effectuée au sein de club de Handball avec l'intégration de sportif en situation de handicap sur des créneaux club ou par la création de section sport adapté.

Article 1 : Classification dans les Divisions

A. Remarques

La définition de critères de classification dans un sport collectif est une tâche complexe.

Si on observe par exemple la notion de démarquage des joueurs au sein d'une équipe, celle-ci sera toujours fonction de la valeur de l'adversaire.

Les joueurs d'une même équipe n'ont pas tous les mêmes potentialités physiques, le même niveau de compréhension, ni la même maîtrise des fondamentaux.

De ce fait, ils ne doivent pas obligatoirement tous, réaliser tous les critères d'une même division. Dans ce cas, très fréquent, l'équipe doit évoluer dans la division la plus élevée par rapport aux potentialités des meilleurs éléments.

Pour les rencontres Nationales, la division d'engagement d'une équipe sera avalisée par le comité Départemental et/ou la Ligue.

Les Départements et Régions ont la responsabilité de réguler les classifications des équipes qui participent à leurs championnats.

B. Critères de classification

1- Une équipe débutante peut être évaluée en participant à des temps de jeu test avec des équipes dont la classification est déjà établie dans un championnat local.

2 - Evolution des classifications : Dans un championnat Régional et aux compétitions nationales, les équipes les mieux classées aux résultats doivent être engagées dans la division supérieure pour la saison suivante.

C. Evaluation des capacités individuelles (reprendre les grandes lignes)

Capacités et compétences individuelles repérables pour classer une équipe.

Ce tableau synthétique n'est pas exhaustif, mais peut aider à orienter une évaluation collective en combinant les capacités individuelles des membres de l'équipe.

D3	D2	D1
<p>➤ SUR LE PLAN OFFENSIF</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Collectivement <ul style="list-style-type: none"> -avoir conscience du jeu collectif -reconnaître le statut de son équipe -comprendre la nécessité de faire des passes aux partenaires ▪ Individuellement <ul style="list-style-type: none"> -avoir la volonté d'être acteur avec le ballon en main <p>➤ SUR LE PLAN DEFENSIF</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Collectivement <ul style="list-style-type: none"> -avoir conscience du jeu collectif -reconnaître le statut de son équipe -cherche la récupération de balle sans autre notion de défense ▪ Individuellement <ul style="list-style-type: none"> -chercher à se rapprocher du porteur de balle - avoir la volonté d'agir sur le porteur de balle <p>➤ SUR LE PLAN REGLEMENTAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> -aucune notion d'arbitrage est attendue -arbitrage pédagogique (gestuellement et verbalement) 	<p>➤ SUR LE PLAN OFFENSIF</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Collectivement <ul style="list-style-type: none"> -savoir monter la balle en direction de la cible -savoir s'organiser pour favoriser un tir de son équipe ▪ Individuellement <ul style="list-style-type: none"> -savoir s'arrêter en un minimum de pas (1ou 2 pas supplémentaires tolérés) - avoir la volonté de faire progresser le ballon vers la cible - être acteur en tant que porteur ou non porteur de balle - chercher à aller tirer <p>➤ SUR LE PLAN DEFENSIF</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Collectivement <ul style="list-style-type: none"> -savoir mettre en place un système défensif sur tout terrain ▪ Individuellement <ul style="list-style-type: none"> -être non passif -chercher à récupérer le ballon ou à protéger sa cible - avoir la volonté d'agir sur le porteur de balle -reconnaître rapidement le changement de statut <p>➤ SUR LE PLAN REGLEMENTAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> -savoir se placer sur les remises en jeu (touches, jets francs etc.) -arbitrage pédagogique (gestuellement et verbalement) 	<p>➤ SUR LE PLAN OFFENSIF</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Collectivement <ul style="list-style-type: none"> - savoir monter la balle de manière optimale (étagement/écartement) -savoir mettre en place une stratégie offensive (reconnaissance et placement aux postes) ▪ Individuellement <ul style="list-style-type: none"> -savoir s'arrêter en respectant la règle des 3 pas - faire progresser le ballon le plus rapidement vers le but adverse (choix passe ou dribble) -savoir passer un adversaire (notion de un contre un assimilée) - reconnaître des situations optimales de tir <p>➤ SUR LE PLAN DEFENSIF</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Collectivement <ul style="list-style-type: none"> -savoir mettre en place un système défensif sur tout terrain mais aussi sur zone ▪ Individuellement <ul style="list-style-type: none"> -chercher à récupérer le ballon et à protéger sa cible - gêner efficacement le porteur de balle (placement/bras) -être capable d'anticiper le changement de statut <p>➤ SUR LE PLAN REGLEMENTAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> -connaître les gestes élémentaires des arbitres -arbitrage « officiel »

Article 2 : Epreuves officielles

A. Championnat de France

Le championnat de France sport adapté handball se déroule en plusieurs étapes :

- 4 interrégionaux (sud-est, Sud-ouest, Nord-est, Nord-Ouest).
- 1 compétition finale rassemblant les deux finalistes de chaque interrégional (par division et catégorie).

Si une zone n'est pas pourvue d'organisateur interrégional les équipes peuvent se qualifier sur un interrégional n'étant pas de leur secteur.

Procédures de qualification aux interrégionaux : obligation d'avoir participé à un Championnat Départemental et/ou Régional. Pour les régions dépourvues de championnat : participer à deux matches de référence dans la région et/ou avoir la validation par le référent de zone et de sa ligue et de son comité départemental sport adapté.

Les Comités départementaux et régionaux avalisent la division d'engagement sur le bulletin d'inscription, en fonction de la division où l'équipe évolue en championnat local.

Titres délivrés sont en :

Champion de France Sport Adapté D1

Champion de France Sport Adapté D2

Champion de France Sport Adapté D3

B. Sport Adapté Jeunes

Le handball n'est pas une discipline ouverte au championnat de France sport adapté jeunes. La pratique locale s'appuiera sur les règlements ci-dessous.

C. Rencontres internationales

Cf. les Règlements Généraux.

D. Engagements aux Epreuves officielles

Une équipe se compose de 14 joueurs ou joueuses au maximum inscrits sur la feuille de match.

Article 3 : Tenue Sportive

- **Short**
- **Maillots manches courtes (tee-shirts) numérotées devant et derrière**
- **Sous-vêtements de protection (pour gardien coquille et plastron pour les femmes).**
- **Nombre de tenues :** Il est recommandé que chaque équipe possède deux jeux de tenues de couleurs différentes (une claire et une foncée). C'est une obligation pour les rencontres interrégionales et nationales.

Article 4 : Encadrement des rencontres

En règle générale, tout match de handball doit être dirigé par 2 Arbitres assistés d'un Marqueur /Chronométrateur.

A. Arbitrage

- ❖ 2 arbitres (possible 1 seul arbitre pour les rencontres non nationales)

Nous recommandons aux organisateurs de faire appel à des arbitres officiels de la FFHB, auprès des Comités Départementaux et/ou Régionaux FFHB.

- ❖ Si l'organisateur ne peut obtenir d'arbitres officiels, il peut faire appel à des licenciés FFHB neutres

- ❖ Si l'organisateur ne peut remplir l'un des deux cas de figure précédents, l'arbitrage sera assuré par un Responsable de chaque équipe (en cas de Tournoi, il est préférable de faire appel à deux responsables d'équipes non concernés par le match, ni directement par le classement en fonction du match à arbitrer).

B. Table de marque

- 1 marqueur/chronométreur issue du club recevant.
- 1 secrétaire issue du club visiteur.
- 1 personne de chaque club, si le club visiteur le souhaite (lui en faire la demande), ou 2 personnes du club recevant.
- 1 responsable de salle issue du club recevant.

Pour un tournoi, il est préférable que le marqueur et le chronométreur soient choisis pour chaque match au sein des équipes non concernées par la rencontre.

C. Commission Technique et de Discipline

Elle se compose :

- du Directeur Sportif Fédéral handball FFSA (ou son Représentant),
- du Conseiller Technique National FFSA en charge du handball (ou son Représentant),
- d'un Représentant de la FFHB (Délégué Officiel ou Responsable des Arbitres).

Cette Commission veille au respect général du planning horaire, à la bonne application du règlement...

Elle est seule habilité à juger tout litige ou réclamation.

Article 5 : Règlement compétitif Divisions I - II – III

A. Composition des équipes

Les équipes se composent d'un maximum de 14 joueurs, d'un entraîneur, d'un Co- entraîneur, et de 2 personnes du staff médical.

Sur la feuille de match peuvent être inscrit quatre officiels (A, B, C, D) et donc peuvent prendre place sur le banc.

Seules les personnes inscrites sur cette feuille de marque prennent place sur le banc d'équipe.

B. Catégories

1. Sexe

Les équipes sont divisées en deux catégories :

- Equipes féminines (F),
- Equipes masculines ou mixtes (M).

Equipes mixtes sauf en équipe internationale

Quel que soit le nombre de joueuses féminines qui la compose, une équipe est affectée dans la catégorie masculine dès qu'un joueur masculin en est membre : d'où l'appellation "masculins".

2. Catégories Age

Les catégories d'âge arrêtées en handball Sport Adapté sont les suivantes :

Catégorie	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Moins de 12 ans	2003 et après	2004 et après	2005 et après	2006 et après
Moins de 16 ans	De 2001 à 1998	De 2002 à 1999	De 2003 à 2000	De 2004 à 2001
Moins de 21 ans	De 1997 à 1993	De 1998 à 1994	De 1999 à 1995	De 2000 à 1996
Séniors	1992 et avant	1993 et avant	1994 et avant	1995 avant

3. Sur-classement :

Catégorie Moins de 12 ans : demande de sur-classement possible pour la catégorie moins de 15 ans, **uniquement pour les jeunes de 12 ans** toujours sous autorisation médicale

Catégorie Moins de 16 ans : demande de sur-classement possible pour la catégorie moins de 20 ans, **uniquement pour les jeunes de 16 ans** toujours sous autorisation médicale

Catégorie moins de 21 ans : demande de sur-classement possible pour la catégorie sénior **tous les joueurs de la catégorie moins de 21 ans** toujours sous autorisation médicale

Le jeune qui demande le sur-classement doit présenter :

Un certificat médical visé par un médecin possédant la spécialité « médecine du sport » Le médecin devra faire figurer, la mention "sur-classement autorisé pour la compétition en handball ».

C. Réclamations

Si une équipe estime avoir été lésée dans ses intérêts par une décision d'arbitre ou par un événement quelconque survenu pendant la rencontre, elle doit, par l'intermédiaire de son capitaine ou entraîneur, en informer immédiatement la table (pour en informer l'arbitre au plus vite dans les meilleures conditions sur un arrêt de jeu.

Si le capitaine ou entraîneur confirme cette réclamation à la fin de la rencontre, il devra signer la feuille de match dans la case « Signature du Capitaine en cas de réclamation ».

Lors des rencontres nationales, le responsable de la délégation (ou l'entraîneur) devra confirmer par écrit dans les 30 minutes cette réclamation, et remettre cette confirmation au responsable de terrain ou à la Commission Technique qui statuera après audition des protagonistes.

Chaque organisateur (local, départemental, régional) devra définir les modalités de la procédure à respecter pour l'examen de la réclamation.

D. Fautes antisportives en situation de tir :

Toute faute à 6 mètres entraînera un jet de 7 mètres (pénalty) pour l'équipe adverse.

Toute faute sur terrain entraînera un jet franc à l'endroit de la faute pour l'équipe adverse.

Les jets francs signalés entre 6 et 9 mètres, en faveur de l'équipe qui attaque, devront être effectués aux 9 mètres (pointillés).

E. Fautes et sanctions

- Avertissement verbal ou carton jaune : sanctionne des premières fautes de défense, peut être suivie d'une explication de l'arbitre.
- Exclusion temporaire de deux minutes : sanctionne les attitudes et gestes antisportifs et défenses virulentes ne portant pas atteinte à l'intégrité physique. L'équipe joue avec un joueur en moins pendant cette période. La troisième exclusion pour un même joueur est définitive ; il sera remplacé au bout des 2 minutes.
- Disqualification directe ou carton rouge : sanctionne un joueur ayant reçu 3 exclusions temporaires de 2 minutes ou ayant commis un acte antisportif ou faute grave. Cette sanction entraîne une exclusion définitive du joueur, mais remplaçable 2 minutes après son exclusion.
- Deux types de disqualifications: avec ou sans rapport de l'arbitre suivant la gravité de la faute.

F. Temps de jeu (nombres de temps mort) :

- Une équipe a le droit d'utiliser 3 temps mort par match.
- Pour utiliser 2 temps mort d'affiler, il est indispensable que l'équipe adverse ait touché la balle entre les deux temps mort.
- Il est interdit de poser 3 temps mort sur une mi-temps, ainsi que 2 temps mort sur les 5 dernières minutes de fin de match.

Catégorie / Division	Division I	Division II	Division III
Moins de 12 ans	1 match de 3 x 12 Min 2 match de 2 x 12 Min	1 match de 3 x 12 Min 2 match de 2 x 12 Min	1 match de 3 x 12 Min 2 match de 2 x 12 Min
Moins de 15 ans	1 match : 2 x 10 Min 2 match : 2 x 9 Min 3 match : 2 x 8 Min	1 match : 2 x 10 Min 2 match : 2 x 9 Min 3 match : 2 x 8 Min	1 match : 2 x 8Min 2 match : 2 x 7Min 3 match : 2 x 6Min
Moins de 20 ans	1 match : 2 x 20 Min 2 match : 2 x 15 Min 3 match : 2 x 10 Min	1 match : 2 x 20 Min 2 match : 2 x 15 Min 3 match : 2 x 10 Min	1 match : 2 x 15 Min 2 match : 2 x 10 Min 3 match : 2 x 8 Min
Séniors	1 match : 2 x 30 Min 2 match : 2 x 20 Min 3 match : 2 x 15 Min	1 match : 2 x 30 Min 2 match : 2 x 20 Min 3 match : 2 x 15 Min	1 match : 2 x 15 Min 2 match : 2 x 10 Min 3 match : 2 x 8 Min

1. Rencontres Officielles

Nombre de matchs maximum qu'une équipe peut disputer par jour :

- Division I, II et III = 5 (2 ou 3 match de poules, et les phases finales. Cela peut varier en fonctions du nombre d'équipes inscrites).

2. Rencontres Amicales

- Lors de tournois, il est possible d'augmenter le nombre de matchs effectués dans une journée par une équipe, à condition de réduire le temps de jeu (réduction du temps total ou ne pas décompter les arrêts de jeu).
- Surtout ne pas oublier de tenir compte des capacités physiologiques des sportifs concernés.

G. Règlement arbitrage (aménagements à partir du règlement FFBB).

REGLES PRINCIPALES	Division I	Division II	Division III
• Changement de joueurs	Idem FFHB	Idem FFHB	Respect de l'espace défini pour les changements, mais pas de sanction si changement anticipé ou décalé.
• Marcher	Idem FFHB	Tolérés 1 ou deux pas supplémentaires à condition que le joueur n'en tire pas un avantage (passer un adversaire)	Tolérés à condition que le joueur n'en tire pas un avantage (passer un adversaire)
• Reprises de dribble	Idem FFHB	Tolérées, sur une mauvaise réception de balle uniquement	Tolérées à condition que le joueur n'en tire pas un avantage (passer un adversaire)
• 3 secondes	Idem FFHB	Tolérance jusqu'à 5 secondes	Tolérance sauf si un joueur en tire un avantage notoire

• Jeu passif	Idem FFHB		Interprétation de l'arbitre au bout 30 seconde puis jet franc si le jeu passif se poursuit		Non applicable	
• Gardien de but et zone de but	Idem FFHB		Idem FFHB		Pas de sanction si le gardien (sorti de sa zone, devenu joueur de champ) rentre ensuite avec le ballon dans sa zone. Interdiction de sortir de sa zone, tolérance pour le pied sur la ligne.	
• Contact	Idem FFHB		Idem FFHB		Pas de contact avec le porteur de balle	
• 3 mètres	Idem FFHB		Idem FFHB		Idem FFHB	
• Engagement	Idem FFHB		Idem FFHB		Tolérance à l'engagement du centre sur la position des joueurs	
• Equipement (5 couleurs : 1 arbitre, 2 équipes, 2 gardiens)	Idem FFHB		Idem FFHB		Idem FFHB	
• Taille du terrain et buts	Idem FFHB sauf moins de 12 ans sur demi-terrain		Idem FFHB sauf moins de 12 ans sur demi-terrain		Idem FFHB sauf moins de 12 ans sur demi-terrain et mini cages	
• Nombre de joueurs	Idem FFHB		Idem FFHB		5 joueurs + 1 gardien	
• Taille du ballon	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Moins de 12 ans	T0	T0	T0	T0	T0	T0
Moins de 15 ans	T1	T1	T1	T1	T1	T1
Moins de 20 ans	T1	T2	T1	T2	T1	T2
Séniors	T2	T2	T2	T2	T2	T2

A noter :

- ☐ Si l'équipe est attirée par la balle (jeu en grappe) on peut la catégoriser en D3.
- ☐ Si la défense s'organise de type « chacun son joueur » on peut dire que c'est une équipe de D2
- ☐ Si en plus cette défense gêne l'attaquant et les passes c'est une D1

H. Recommandations aux Arbitres

Arbitrage pédagogique en D3 et D2 avec gestes et explications verbales (voir tableau des signaux)

I. Recommandations aux Entraîneurs

Les entraîneurs ne doivent pas oublier qu'ils sont des exemples pour leurs sportifs, et que le sport a un rôle éducatif.

Sans adversaires et arbitres, il n'y aurait pas de match. Apprenons à nos sportifs à les remercier à la fin de la rencontre, quels qu'en soient le résultat, les joies et les déceptions.

Les arbitres sont là pour aider et non sanctionner. Apprenons aux sportifs à accepter la défaite et la victoire.

Ecraser l'adversaire n'apporte rien à personne.

J. Le matériel

Obligatoire pour une rencontre nationale

- 2 bancs d'équipes,
- 1 table de marque,
- 2 chaises pour la table de marque,
- 1 chronomètre
- 1 panneau score,
- 1 klaxon ou sifflet
- 1 feuille de marques par match
- 2 ballons (1 par équipe pour l'échauffement si nécessaire)
- 3 cartons de temps morts

ANNEXES

A. Feuille de match

B . Le terrain et le but

LE BUT

Figure 1 : LE BUT

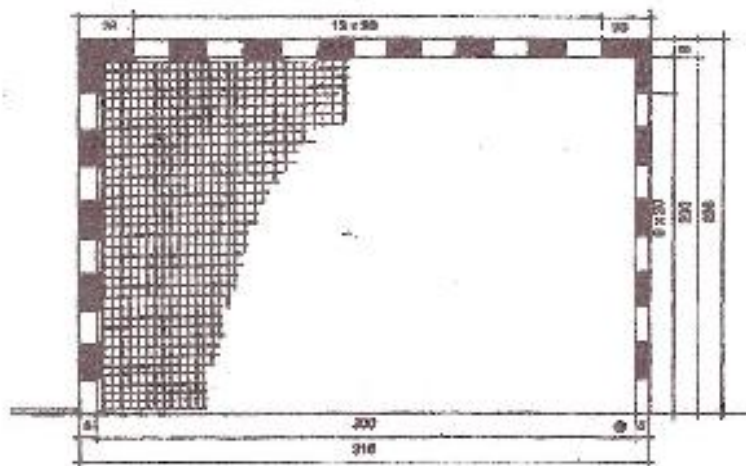


Figure 2 : LE BUT DANS UNE PERSPECTIVE LATÉRALE

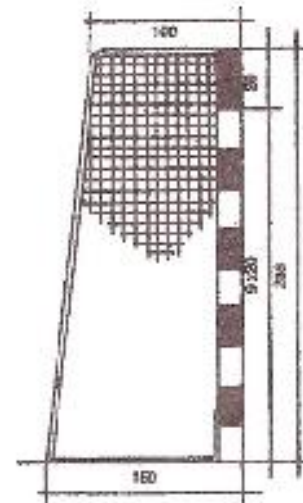


Figure 3 : VALIDITE DU BUT

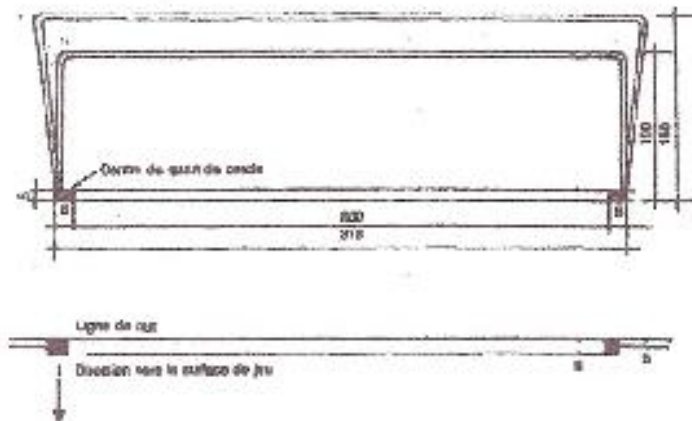
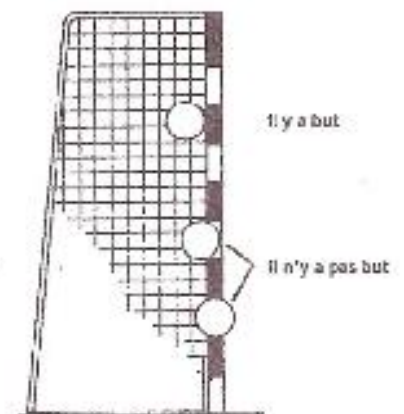
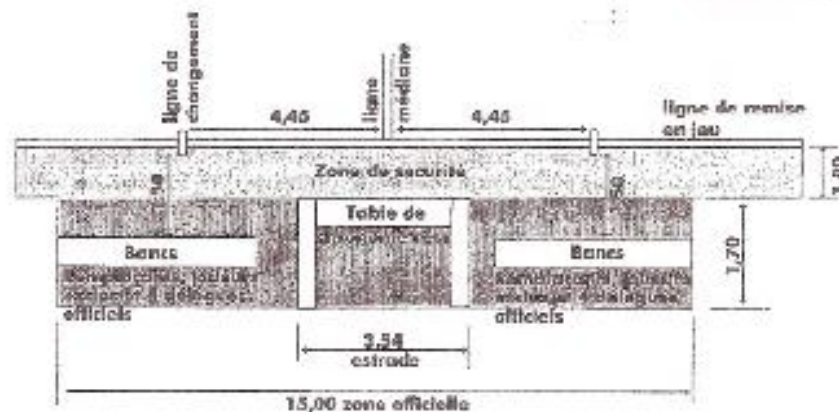


Figure 4 : LIGNES DE CHANGEMENT ET ZONES DE CHANGEMENT



La table du Chronométrateur et du secrétaire ainsi que les bancs de changement doivent être placés de manière à ce que le chronométrateur/secrétaire puisse voir les lignes de changement. La table devrait se trouver plus près de la ligne de remise en jeu que les bancs, mais devrait être distante de celle-ci au minimum de 50 cm.

Contacts commission Handball Sport Adapté :

Directeur Sportif Fédéral :

Jean François TETART

06 16 16 43 53

jfdtof@hotmail.fr

Elu en charge du suivi du handball :

Henry ROIG

06 43 97 88 46

hroig@hotmail.fr

Conseillère Technique Nationale en charge du suivi et de la coordination de la commission handball sport adapté :

Aurélie CHARASSE

06 82 02 33 86

aurelie.charasse@ffsa.asso.fr

Membres de la commission Nationale Handball Sport Adapté :

- Emilie VAIRON
- Gérard GALLO
- Guillaume MARTIN
- Hayette CHOQUET
- Jean François TETART (DSF) Directeur sportif fédéral Handball Sport Adapté